

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 18 Mai 2017

3393

■ **Approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet mixte d'équipement public de proximité (centre municipal d'animation) et de logements du pôle "Nationale Providence" Marseille 1er arrondissement de l'Opération Grand centre Ville concédée à la SOLEAM.**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et l'EPCI ont approuvé un engagement renforcé pour le Centre Ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence est concédante de l'Opération « Grand Centre Ville » mise en place dans ce cadre pour le renouvellement urbain de 35 pôles, avec pour objectifs :

- la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,
- la production de locaux d'activités et d'équipements,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif auprès des propriétaires,
- le ravalement des immeubles le long d'axes emblématiques – Canebière, Athènes, Rome, Jean Jaurès, Puget, National, Tourette,
- la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable, et à l'embellissement de l'espace public existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être

assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics lié, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Cette opération d'aménagement est concédée à la société publique locale d'aménagement SOLEAM par convention n°T1600914CO (ex-n°11/0136).

Le mode opératoire de l'Opération « Grand Centre Ville » prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

Par délibération n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Bureau la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris acte de ces dispositions et a approuvé les modalités de concertation pour un projet mixte d'équipement public de proximité et de logements concernant les 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens, dans le 1er arrondissement, au sein du pôle Nationale-Providence.

Sur la base de cette délibération, des mesures de publicité ont annoncé aux administrés l'objet, les lieux, dates et modalités du déroulement de la concertation.

Elle s'est déroulée du 20 février au 20 mars 2017 inclus sous forme d'une exposition en mairie de secteur des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements avec des permanences techniques. Un registre mis à disposition du public permettait de consigner les remarques, questions et observations des administrés. Une séance publique de présentation de l'opération présidée par les élus concernés s'est tenue le 16 mars.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver le bilan de cette concertation dont les pièces sont jointes en annexe. Ce bilan met particulièrement en avant l'attente des habitants et usagers sur les points suivants :

- Logements : les participants s'interrogent sur les prix auxquels seront proposés les logements futurs. Le souhait des riverains est que soient proposés des logements locatifs et/ou en accession accessibles aux habitants du quartier aux revenus modestes.

Le projet prévoit de réaliser des logements en accession à la propriété.

- Aménagement des espaces publics : les participants demandent à profiter des travaux de requalification du Pôle Nationale Providence pour mettre en œuvre la réfection des trottoirs des rues adjacentes et notamment de la rue Nationale.

Le projet de piétonisation du Vieux Port s'accompagne d'un plan-guide dont les propositions impactent les pôles sur lesquels SOLEAM travaille. La requalification de la rue Nationale en plateau unique est à l'étude.

- Équipements : les participants se réjouissent de la création d'un nouveau centre d'animation municipal avec notamment l'accueil d'enfants à partir de 3 ans ; toutefois ils soulignent toujours le manque d'équipements scolaires dans le quartier.

Une étude de faisabilité a conclu à l'impossibilité de réaliser un cycle scolaire complet sur ce tènement trop exigu. La programmation des équipements scolaires dans le 1^{er} arrondissement est en cours d'élaboration par la Ville.

Par ailleurs, les riverains qui se sont exprimés ont de fortes attentes au sujet de la Place Nationale Providence. A noter que celle-ci fait partie du périmètre du pôle mais ne rentre pas dans cette première concertation. Elle fera l'objet d'une concertation publique spécifique à venir.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrête préfectoral du 28 décembre 2015 ;
- La délibération n°HN 01-003/16/CM portant élection du Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM est transférée à la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1^{er} janvier 2016 sous le n° de convention T1600914CO (ex-n°11/0136).
- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre Ville » relève d'une logique de renouvellement urbain et qu'elle prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.
- Que la concertation pour le projet mixte d'équipement public de proximité et de logements concernant les 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens, dans le 1^{er} arrondissement, au sein du pôle Nationale-Providence s'est déroulée du 20 février au 20 mars 2017 inclus.
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation publique autour du pôle « Nationale-Providence ».

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation publique (annexe) pour le projet mixte d'équipement public de proximité et logements au sein du pôle Nationale-Providence.

Pour enrôlement,

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017

Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS